



Ville de  
**Kingersheim**

Services à la population

392/2023

## Arrêté portant autorisation à courir

**Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 29 septembre 2023

- Vu Les articles L 2542-2, L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande de Madame ANDERHUEBER Corinne, Directrice de l'Ecole élémentaire du Centre, 97, Faubourg de Mulhouse à Kingersheim.

CONSIDERANT que dans le cadre de la participation de l'école élémentaire du Centre, à l'opération de l'association ELA « met tes baskets et bats la maladie » avec l'organisation de courses qui se dérouleront le vendredi 20 octobre 2023, il y a lieu d'autoriser la course.

### ARRETE

**Article 1** – L'école élémentaire du Centre est autorisée à organiser deux courses, le 20 octobre 2023 de 10h30 à 11h15 et de 15h00 à 16h00 dans les cours de récréations de l'école et sur le trottoir, entre les deux parkings arrière de l'école.

**Article 2** – Les enseignants assureront la sécurité du déroulement de la course. Des signaleurs (enseignants et parents) auront pour mission d'assurer la sécurité aux endroits du parcours avec une visibilité restreinte. Ces derniers devront porter un gilet réfléchissant.

**Article 3**– La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche